

N° d'ordre : 20260608-57DCC



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 8 juin 2026**

L'An deux mille vingt-six, le lundi huit juin à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil de la Communauté de communes de la Veyle, légalement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Mézériat, sous la présidence de Christophe GREFFET.

COMMUNES	DELEGUES	Présent(s)	Excusé(s)	Absent(s)	COMMUNES	DELEGUES	Présent(s)	Excusé(s)	Absent(s)
Bey	O. METRAL	X			Mézériat	G. DUPUIT	X		
	H. PORNON (suppléant)					N. ROBIN	X		
Biziat	G. AGATY	X			Perrex	E. BOZONNET	X		
	M. BOUCHARD (suppléant)					J.-J. VIGHETTI	X		
Chanoz-Châtenay	O. MORANDAT		X		Pont-de-Veyle	E. MATHEY (suppléante)			
	K. LACROIX (suppléante)	X				A. ALEXANDRINE		X	
Chaveyriat	G. RAPY	X			Saint André d'Huiriat	L. MICHEL	X		
	F. BERTILLOT (suppléante)					D. DOUVRES	X		
Cormoranche-sur-Saône	J. PALLOT	X			Saint Cyr-sur-Menthon	V. CONNAULT (suppléante)			
	N. LE MOAL (suppléante)					K. PALLE	X		
Crottet	J.-P. LHÔTELAIS	X			Saint Genis-sur-Menthon	B. PELLETIER	X		
	C. TURCHET	X				F. CHAGNARD	X		
	D. FAYEMI	X				C. GREFFET	X		
Cruzilles-les-Mépillat	D. BOYER	X			Saint Jean-sur-Veyle	S. DURANCEAU (suppléant)			
	A. BIGOT (suppléante)					A. RENOUD-LYAT		X	
Grèges	A. GREMY	X			Saint Julien-sur-Veyle	H. LOUREAUX (suppléant)			
	T. LAURENT	X				S. REVOL		X	
	L. CAZABON	X				H. BOURGE (suppléant)	X		
Laiz	S. SCHAUVING	X			Vonnas	A. GIVORD	X		
	S. MARECHAL GOYON	X				N. DUCLÓS	X		
						C. RABUEL	X		
				E. DESMARIS		X			
				C. DESMARIS		X			

**Envoi de la convocation** : 02/06/2026

**Affichage de la convocation** : 02/06/2026

**Nombre de conseillers élus** : 32

**Nombre de conseillers présents** : 30

- Aurélie ALEXANDRINE a donné pouvoir à Luc MICHEL

**A l'unanimité, Monsieur Gilles RAPY est désigné Secrétaire de séance.**

**OBJET : FINANCES – Adoption d'un règlement budgétaire et financier**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de règlement budgétaire et financier présenté,

Accusé de réception en préfecture  
001-200070555-20260608-20260608-057DCC-DE  
Date de télétransmission : 22/06/2026  
Date de réception préfecture : 22/06/2026

Vu la délibération n°20211129-15DCC du Conseil communautaire en date du 29 novembre 2021 portant sur l'adoption du Règlement Budgétaire et Financier,

**Considérant** que l'adoption du Règlement Budgétaire et Financier (RBF) intervient avant le vote de la première délibération budgétaire qui suit le renouvellement de l'assemblée ;

**Considérant** ainsi que le Conseil communautaire est appelé à statuer sur le projet d'actualisation du RBF ;

**Considérant** que ce texte précise les modalités de gestion budgétaire et comptable, les règles de gestion pluriannuelle et l'information des élus ;

**Le Conseil communautaire,**  
**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**ADOpte** le règlement budgétaire et financier tel qu'annexé à la présente délibération ;

**AUTORISE** le Président à signer la présente délibération et tous les actes nécessaires à son exécution.



Le Président

Christophe GREFFET



Le Secrétaire de séance

Gilles RAPHY

Certifié exécutoire

Affiché le : 19/06/2026

Transmis en Préfecture le : 19/06/2026

**Voies et délais de recours :** En application de l'article R421-1 du Code de justice administrative, la juridiction administrative ne peut être saisie que par voie de recours formé contre une décision, et ce, dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée.